



La trottinette électrique - règles de sécurité

publié le 03/03/2022

La trottinette électrique est un Engin de Déplacement Personnel Motorisé (aussi appelé EDPM) dont l'usage est soumis à des règles spécifiques.

De plus en plus d'élèves viennent au collège avec ce moyen de transport. Vous trouverez en pièce jointe un flyers décrivant ces règles et notamment, l'obligation de souscrire une assurance "véhicule à moteur terrestre" (se renseigner auprès de votre assureur).

 [flyers_engins_de_deplacement_personnel_motorises](#) (PDF de 1.4 Mo)

Le site [Trott'Safe](#) offre également des vidéos explicatives permettant de se former aux règles de bonnes conduites et de réaliser un quizz de connaissances correspondantes.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.